

NOTICE DE PRESENTATION

La présente enquête publique porte sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie.

Le SCoT du Pays Yon et Vie a été approuvé le 8 décembre 2016. Depuis le 1er janvier 2017, 8 nouvelles communes ont intégré le territoire du SCoT du Pays Yon et Vie. Il s'agit d'APREMONT, FALLERON, GRAND'LANDES, LA CHAPELLE PALLUAU, MACHE, PALLUAU, SAINT-ETIENNE-DU-BOIS, SAINT-PAUL-MONT-PENIT.

Afin que le SCoT s'applique à l'ensemble du territoire, une révision « extension » du SCoT a été engagée le 1er juin 2017. Les objectifs du SCoT applicable actuellement sur le reste du territoire n'ont pas été remis en cause.

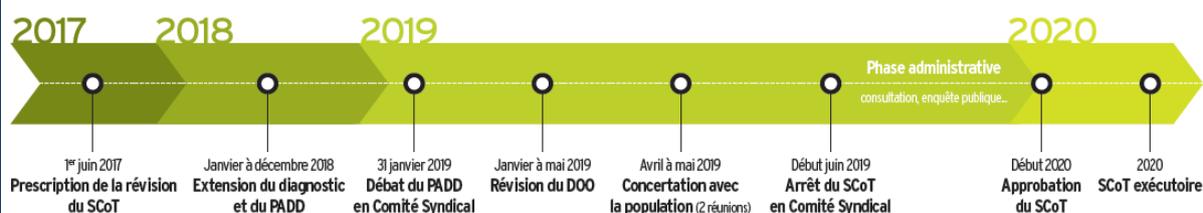
Extraits de La Lettre du SCOT du Pays Yon et Vie – Avril 2019

Pourquoi ce nouveau territoire ?

La loi NOTRe a notamment encouragé la fusion des communes et des intercommunalités. En janvier 2017, 8 des communes de la Communauté de Communes du Pays de Palluau ont intégré la Communauté de Communes Vie et Boulogne. La 9^e commune (Saint-Christophe-du-Lignerou) a rejoint la Communauté de Communes Challans Gois Communauté.

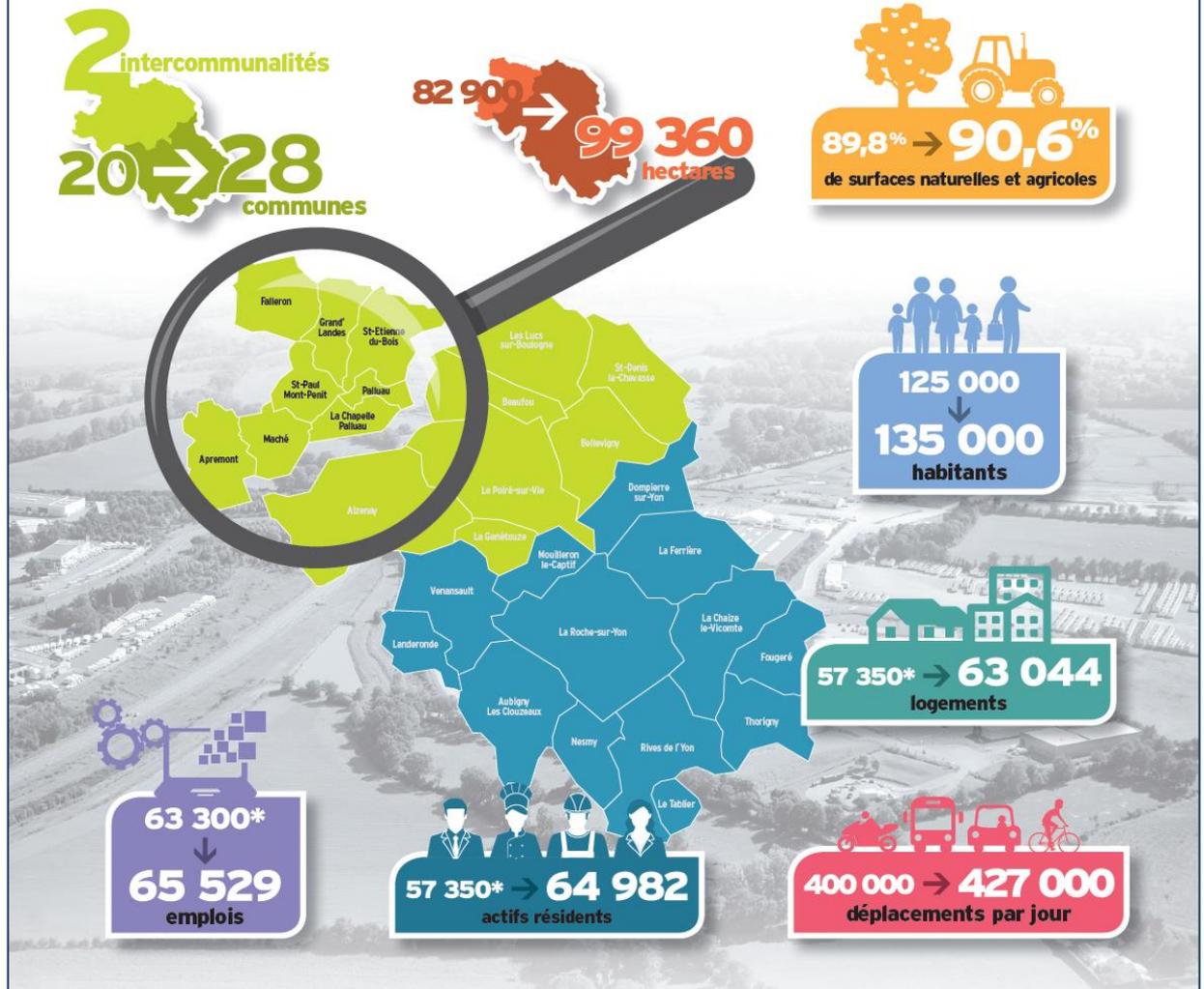
Le Pays Yon et Vie étant composé des deux intercommunalités (La Roche Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne), le périmètre du Pays et donc celui du SCoT a été étendu à ces 8 nouvelles communes.

Planning de la procédure de révision



> PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
> DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

Comment le territoire évolue-t-il avec l'arrivée des 8 nouvelles communes ?



Les 3 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT

1 AXE Développer l'emploi : rayonnement, économie, recherche et université

- Imaginer le rôle de La Roche-sur-Yon et du Pays Yon et Vie dans l'organisation régionale, les fonctions à développer et équilibres à maintenir au regard des autres territoires, le parti à tirer de la proximité avec Nantes et le littoral
- Permettre le développement économique et de l'emploi sur tout le territoire

2 AXE Préserver la qualité du cadre de vie : valoriser et optimiser les ressources locales

- Maintenir les grands équilibres entre espaces urbains et naturels
- S'appuyer sur le cadre de vie et les paysages urbains et naturels pour structurer le projet
- Préserver les ressources naturelles dans le respect de leur multifonctionnalité

3 AXE Placer l'habitant au cœur du projet : territoires et mobilités

- Structurer le territoire autour "d'espaces de vie quotidienne"
- Accompagner la croissance démographique et les parcours résidentiels
- Répondre aux besoins en services d'aujourd'hui et de demain (Emploi dans la ville / Vie quotidienne / Services et équipements)
- Permettre la mobilité de tous